

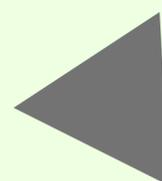


CATALOGUE DES FORMATIONS RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES

Actions de formation ou de développement professionnels
continus prévu à l'article R 512-13-1 du code des assurances



VENUS CONSULTING





CATALOGUE DES FORMATIONS RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES

La responsabilité civile dans le monde de l'entreprise, recouvre des aspects différents. Les entreprises sont multiples : artisan, commerçant, TPE, petites et moyennes entreprises, grand groupe industriel..

Les spécificités de la responsabilité civile entreprise doivent être maîtrisées tant par le souscripteur risques d'entreprise que par le chargé d'indemnisation.

L'éventail des modules de formation proposés par Venus Consulting est très large afin de permettre aux souscripteurs comme aux chargés d'indemnisation d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler efficacement dans un environnement technique et juridique complexe.

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis (une première expérience de l'assurance vie est un plus)

PROGRAMME

SOUSCRIRE LES GARANTIES DE LA RC DES ASSOCIATIONS

- Objectifs :
- Analyser les particularités du risque RC des associations
- Connaître les garanties accordées en fonction de l'activité de l'association pour améliorer la qualité de la souscription
- S'entraîner à la rédaction d'une réponse à une proposition d'affaire nouvelle à partir d'une analyse du risque
- Apprécier les responsabilités au regard des règles de droit
- Sensibiliser les souscripteurs et régleurs aux conséquences de l'octroi des garanties et acquérir ainsi une même interprétation du contrat

DURÉE

- 2 jours (15 heures)

A. MONDE ASSOCIATIF FRANÇAIS ET PROBLÉMATIQUE ASSURANCE RC

- 1. Panorama des associations en France : chiffres et segmentation
- 2. Statuts associatifs : loi 1901 et statuts particuliers
- 3. Problématique de l'assurance RC des associations : diversité des activités des associations et les impacts importants pour l'assureur

B. RÉGIME JURIDIQUE APPLICABLE AUX ASSOCIATIONS

- 1. Responsabilité civile des associations
 - a) application du régime général
 - b) points récurrents de la responsabilité civile des associations
- 2. Responsabilité civile des dirigeants des associations : la RCMS
 - a) notion de dirigeant
 - b) principe : la responsabilité de la personne morale
 - c) exception : la responsabilité personnelle des dirigeants
- 3. Pénalisation de la vie associative
 - a) principes généraux de la responsabilité pénale des associations
 - b) responsabilité pénale personnelle des dirigeants

C. ÉLABORATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RC ASSOCIATIONS

- 1. Analyse de risque indispensable : recueillir l'information et mesurer le risque
- 2. Connaître les assurances obligatoires sur le segment associatif : RC des associations sportives, la RC organisateur de voyages et de séjours, la RC médicale, la RC des établissements sociaux éducatifs
- 3. Construction du contrat : notion d'assuré, la garantie et les capitaux
- 4. Points sensibles pour la gestion des sinistres
- 5. Autres besoins en garanties de l'association

PROGRAMME

METTRE EN OEUVRE UNE ASSURANCE RC DES DIRIGEANTS

OBJECTIFS

- Identifier et analyser les particularités du risque de responsabilité des dirigeants
- S'initier aux méthodes de prévention
- Comprendre les mécanismes et la méthodologie de souscription
- Connaître le processus spécifique de règlement des sinistres

DURÉE

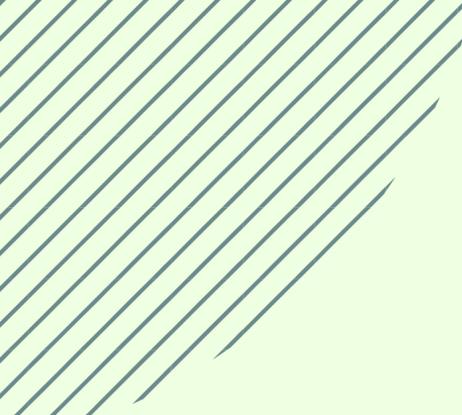
- 3 jours (21 heures)

A. COMPRENDRE LE RISQUE DE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

- 1. Situer le contexte :
 - augmentation des réclamations et sévérité des réparations
- 2. Rechercher les responsabilités juridiques spécifiques du dirigeant :
 - définition du dirigeant
 - textes de lois
 - définition des tiers
- 3. Rechercher les cas particuliers d'exposition aux risques :
 - sociétés cotées en bourse
 - implantations à l'étranger
 - spécificités des États-Unis et du Canada
- 4. Conseiller son client pour prévenir le risque

B. DÉFINIR ET ANALYSER LES GARANTIES

- 1. Définir le contenu des garanties
- 2. Définir les extensions de garantie :
 - sociétés cotées
 - couverture de la personne morale
 - la faute non séparable
 - fonds mandataire ad hoc
 - la protection de la réputation
- 3. Avance des frais de défense



C. COMPRENDRE LES CRITÈRES ET LA MÉTHODE DE TARIFICATION

- 1. Éléments nécessaires à la souscription
- 2. Analyse des états financiers
- 3. Détermination des montants de garantie et de franchise
- 4. Calcul de la prime

D. CONNAÎTRE LE PROCESSUS DE RÈGLEMENT DES SINISTRES

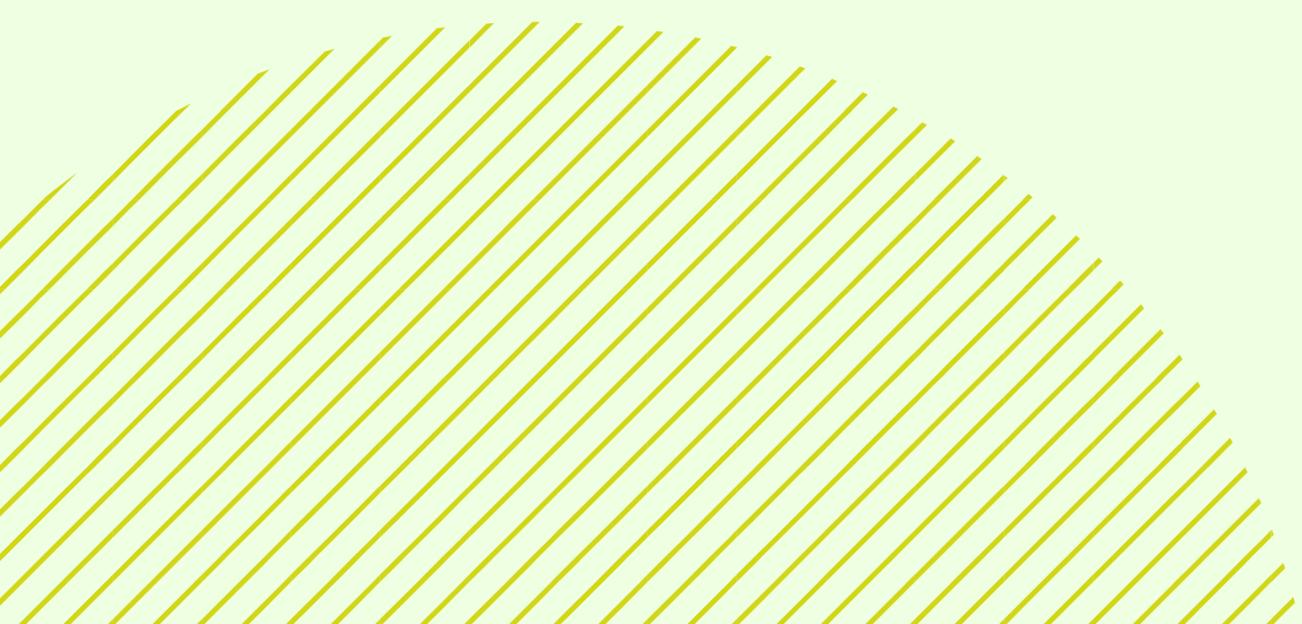
- 1. Mise en cause type
- 2. Instruction du dossier sinistre
- 3. Transaction

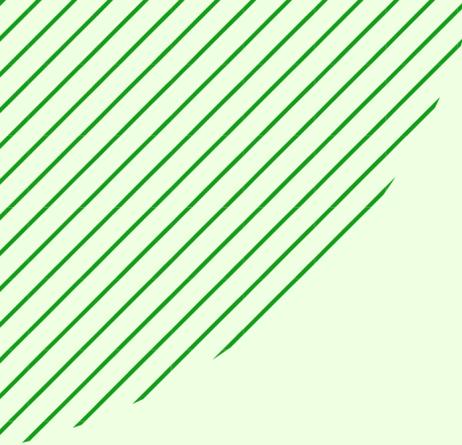
COMMENT ÉVALUER ET SOUSCRIRE UN RISQUE RC GÉNÉRAL ENTREPRISE

OBJECTIF :

- Analyser les particularités du risque RC des entreprises
- S'entraîner à la rédaction d'une réponse à une proposition d'affaire nouvelle à partir d'une analyse de risque

DURÉE :

- 2 jours (14 heures)
 - A. Évaluer le risque RC d'une entreprise
 - 1. Critères d'évaluation (activités, environnement, nature des produits, clientèle, destination)
 - 2. Détecter les facteurs d'aggravation des risques
 - 3. Études d'intercalaires
 - B. Études de cas de souscription sur les thèmes suivants :
Objets confiés ; atteintes à l'environnement ; dommages immatériels non consécutifs ; frais de retrait ; frais de dépose / repose
 - 1. Proposer un montage de garanties
 - 2. Élaborer une tarification
- 



COMPRENDRE LES GARANTIES RC DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

OBJECTIF :

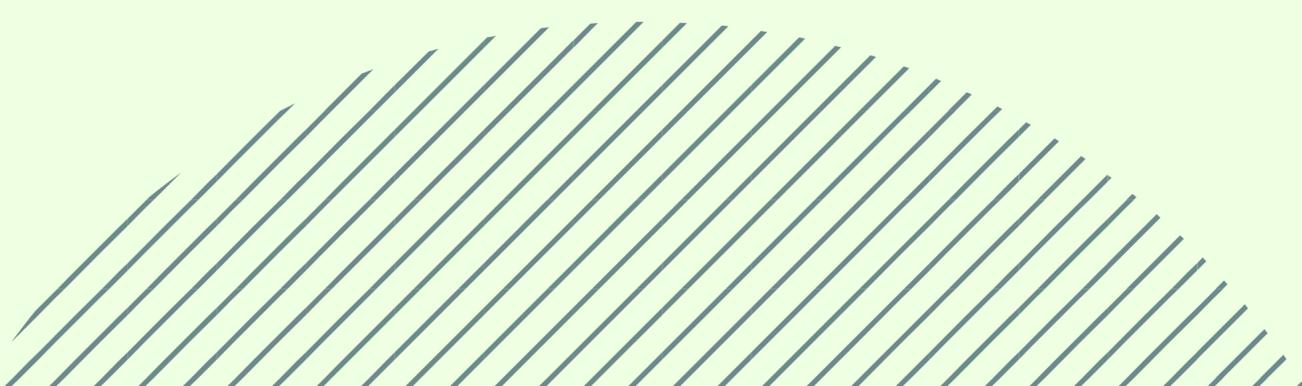
- Comprendre le contenu et les mécanismes techniques clés des garanties RC des entreprises
- Identifier les informations principales nécessaires à la rédaction du contrat
- S'initier à une méthodologie de rédaction du contrat

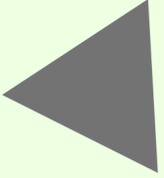
DURÉE :

- 4 jours (28 heures)

 - **A. Analyse de l'activité de l'entreprise et analyse des risques**
 - 1. En quoi consiste l'activité : quels sont les risques Responsabilité Civile de l'entreprise ?
 - 2. Déterminer si l'activité en cause est un risque de catastrophe ou un risque de fréquence
 - 3. Recenser les facteurs d'aggravation du risque

 - **B. Définir le contenu des garanties RC des entreprises**
 - 1. Définir les dispositions communes à la RC exploitation et RC produits
 - a) quelques définitions clés (assuré / tiers / sinistre / franchise / etc...)
 - b) garantie dans le temps
 - c) étendue géographique de la garantie
 - d) pactes de garantie et renonciation à recours
 - 2. Distinguer les dispositions spécifiques à la RC exploitation
 - a) RC de l'entreprise vis-à-vis de ses employés
 - b) RC de l'entreprise vis-à-vis des tiers
 - 3. Distinguer les dispositions spécifiques à la RC produits
 - a) RC de l'entreprise du fait des produits défectueux vis-à-vis des tiers
 - b) conséquences pour l'assuré (frais de retrait, frais de dépose-repose, dommages immatériels non consécutifs, frais de prévention des dommages)

 - **C. Analyser un intercalaire RC des entreprises**
 - À partir d'une étude de cas :
 - 1. Rechercher les clauses spécifiques aux risques décrits
 - 2. Déterminer les acceptations et les refus, les aménagements
 - 3. Proposer une trame détaillée de contrat
- 



**97 rue Sauveur Tobelem
13007 Marseille**

Téléphone : 09 72 63 83 89

**Declaration d'activite de formation
enregistre sous le numero 93131678213**



VENUS CONSULTING

